



### **Le Rhône**

**Photos : Arnold Uijttewaal**

Actualité de mai :

mercredi 8 : commémoration de l'Armistice de 1945

samedi 4 : vente de plantons à la Halle

samedi 4 : concert de La Lyre, salle Jean-Antoine Lépine

samedi 4 : vente de tartes au four

vendredi 17 : guinguette à Mucelle

vendredi 24 : apéro suite à l'exposition à la bibliothèque

# Vie pratique

Pour tous renseignements, vous pouvez vous adresser par e-mail au père Ishaq BARKAT : [ishabarkat@gmail.com](mailto:ishabarkat@gmail.com) ou par téléphone au **04 50 41 20 86**

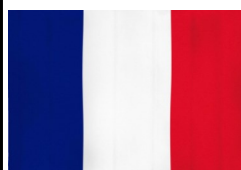
Messes de mai			Cultes de mai		
Samedi 4	St Jean de Gonville	18h00			
Dimanche 5	Challex	10h00	Dimanche 05	Annecy	9h30
Jeuudi 9	Thoiry	10h00			
Samedi 11	Thoiry	18h00	Dimanche 12	Ferney-Voltaire	10h00
Dimanche 12	Pougny	10h00			
Samedi 18	Thoiry	18h00	Dimanche 19	Divonne	10h00
Samedi 25	St Jean de Gonville	18h00			
Dimanche 26	Farges	10h00	Dimanche 26	Ferney-Voltaire	10h00



## Agenda challaisien 2024

Mai 2024				
Jeuudi 2	Club d'échecs Challaisien	19h00 à 20h30	Maison Des Sociétés	Invitation
Samedi 4	AGC	8h00/13h00	La Halle	Vente de plantons
Samedi 4	La Lyre	20h00	Salle Jean-Antoine Lépine	Concert
Samedi 4	Sou des Ecoles	12h00	Au four, Place du Poizat	Ventes de tartes
Mercredi 8	La Municipalité et les Anciens Combattants	10h45	Départ devant la mairie puis Salle Jean-Antoine Lépine	Commémoration du 8 mai
Vendredi 17	La Jeunesse	17h30	Mucelle	Guinguette
Vendredi 24	Ludmilla Beyer	18h00	Bibliothèque	Apéro

### Pavoisement



Mercredi 8 mai : journée nationale de commémoration de la Victoire de 1945

Jeuudi 9 mai : journée de l'Europe

Dimanche 12 mai : journée nationale du patriotisme et fête de Jeanne d'Arc

Vendredi 10 mai : journée nationale de commémoration de l'abolition de l'esclavage

Lundi 27 mai : journée nationale de la Résistance

Juin 2024				
Samedi 1	USC	14h00	La Halle	Fête du foot
Vendredi 7	Ecole	9h00	Stade de Challex	Mets tes baskets et bats la maladie ELA
Samedi 8	Les Petites Scènes	18h30	Salle Jean-Antoine Lépine	Spectacle enfants
Vendredi 14	Les Bourrus	19h30	Mucelle	Apéro
Vendredi 14 - Dimanche 16	La Jeunesse		Salle Jean-Antoine Lépine ou La Halle	Voguette
Samedi 29	Coopérative scolaire et Sou des Ecoles	12h00	Salle Jean-Antoine Lépine ou La Halle	Kermesse et spectacle



# Mot du maire

Chères Challaisiennes, Chers Challaisiens,

Le temps file à une allure, déjà un an... Le Conseil vient de souffler sa 1<sup>ère</sup> bougie et pourtant, il nous semble que c'était hier. L'heure serait venue de dresser le bilan mais nous prévoyons de vous présenter le budget prochainement avec un format plus lisible et moins indigeste.



Ce que je peux vous dire sur l'année écoulée, c'est que nous avons joué de malchance mais ceci n'est pas un scoop ! Dernièrement, notre camion a été volé si par hasard vous le croisez, ne le saluez pas mais faites nous signe !?

Sachez que la réalité et le constat sont aussi frustrants pour vous que pour nous. Bien des actions menées jusqu'ici ne sont pas probantes, elles ne se voient pas, pourtant nous travaillons d'arrache-pied mais notre quotidien est essentiellement animé par des urgences à gérer, depuis notre arrivée en mandat.

Voici un exemple qui peut faire sourire car ceci aurait pu être une sculpture de Salvador Dali, immortalisant le temps qui passe mais il n'en est rien. C'est juste l'expression et la matérialisation de la bêtise de certains !

Pour perpétuer les traditions du 1<sup>er</sup> avril, des plaisantins n'ont pas hésité à installer un panneau de chantier annonçant l'implantation d'un parc éolien : félicitations c'était très drôle ! Nous avons reçu beaucoup de messages et d'appels à la mairie à ce sujet.

Alors, pour votre information, même si nous devons redoubler d'efforts en matière d'énergies renouvelables, Challex ne semble pas être éligible à cette source d'alimentation. Pourtant, à une époque pas si lointaine, Mucelle était équipé d'une de ces structures.

Aussi, dans le prolongement de la loi sur les Énergies renouvelables, vous aurez l'occasion de venir assister à une présentation qui sera organisée le jeudi **16 mai 2024 à 19h30** à la salle Jean-Antoine Lépine.

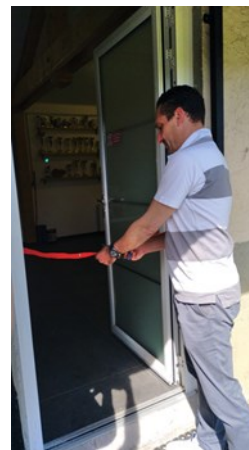
Par contre, nous avançons sur le projet des panneaux photovoltaïques avec la Semlea et afin de me rendre



compte d'une de leur réalisation, j'ai participé à la pose du premier panneau sur la future ombrière du parking Chauvilly à Gex, en compagnie de Patrice Dunand, Président de l'Agglo.



Dans les représentations officielles, j'ai également été invitée à l'inauguration du « Club House » du **RCCC RUGBY CLUB DU CANTON DE COLLONGES**, le 13 avril, au stade de Pougny. L'évolution du Club fait plaisir à voir !



Pour honorer la mémoire de Louis Chappaz j'ai participé, à la commémoration des fusillés de Badian afin de célébrer le triste anniversaire des 80 ans de l'opération « Frühling ». Ce fût une cérémonie très émouvante...

Nous apprécions les moments agréables, au milieu des aléas, je tiens à vous remercier pour vos témoignages de confiance et de patience que vous avez exprimés au cours de cette année écoulée et j'espère vous retrouver à l'occasion de la cérémonie du **8 mai** car « un peuple, pour vivre, doit toujours pouvoir connaître son passé, le juger, l'assumer », selon Madame Simone Veil. Cette grande Dame n'aimait pas l'expression « devoir de mémoire » mais parlait du devoir d'enseigner et de transmettre. J'ajouterais qu'il ne faut pas gommer ou lisser le passé au risque de banaliser et d'oublier.

Je vous souhaite plein de bonheur avec ce brin de muguet, à bientôt...

Aline Hofer Favre



## Compte-rendu du Conseil municipal du jeudi 29 février 2024

Présents :

Aline HOFER FAVRE, Michel PETER, Jean-Pierre SZWED, Yoann FURNON, Françoise SUDAN, Martial MEDA, Sandrine SHAW, Brigitte FLEURY, Raquel CAJARAVILLE ORTIGUEIRA, Nolwenn SUDAN, Jocelyne BLAZER, Marie-Julie SENEZE

Procurations :

Aline HOFER FAVRE pour Patricia ALTHERR  
Martial MEDA pour Marie-Julie MAILLEFER  
Jean-Pierre SZWED pour Cyrielle CHAMOT

Absents :

Xavier MAIRE, Nicolas JAN, Cédric HERNALSTEENS

Excusé : Corentin RINALDI

### Délibération n°05-2024 : désignation d'un secrétaire de séance

Secrétaire Michel PETER secondé par Françoise SUDAN

Adopté à l'unanimité

### Délibération n°06-2024 : approbation du compte de gestion

Michel PETER rappelle qu'il a été dressé, visé et certifié conforme par le receveur.

Adopté à l'unanimité

### Délibération n°07-2024 : approbation du compte administratif 2023

Pendant la présentation, Madame le Maire sort de la salle.

Michel PETER présente le tableau récapitulatif et apporte quelques commentaires et explications.

Adopté à l'unanimité

### Délibération n°08-9-2024 : affectation des résultats de l'exercice 2023

Michel PETER apporte quelques précisions et commentaires au tableau récapitulatif présenté.

Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau-créditeur ligne 002 : 937 143.64€).

Aucun déficit.

Adopté à l'unanimité

### Délibération n°09-2024 : approbation du budget primitif 2024

Michel PETER commente les tableaux de synthèse présentés.

Plusieurs précisions sont demandées :

Section d'investissement dépenses

- Chap. 352 : sont compris rue des Fontanettes, projets sécurité
- Chap. 358 : y compris réfection terrain pétanque
- Chap. 388 : y compris une partie du projet NE-FLE

Michel PETER fait remarquer que tous les détails de ces rubriques ont été présentés lors du Débat d'Orientation Budgétaire du 05.02, où chacun aurait pu venir et participer au débat ; dommage que peu de conseillers aient saisi cette opportunité.

Le budget est adopté à l'unanimité

### Délibération n°10-2024 : renouvellement de photocopieurs et modification du contrat de location du parc

La proposition du nouveau contrat est présentée et commentée.

A noter que nous avons largement dépassé le nombre de copies prévues dans le précédent contrat, en particulier à l'école, ce qui nous a coûté 162.05 € de plus par mois. Il faudra rendre les enseignants attentifs à cette augmentation anormale. Un nouveau copieur va être mis à l'école.

Ce serait trop compliqué d'installer des compteurs individuels.

Adopté à l'unanimité

### Délibération n°11-2024 : devis pour le feu d'artifice 2024

Le projet prévoit un feu plus dynamique.

Certains ont regretté le peu de « bleu-blanc-rouge » dans celui du 14.07.23.

Cette remarque va être transmise à Pyragic, en vue d'une amélioration.

Le devis est accepté à l'unanimité à 4 300 €. Par prudence, la somme de 5 000 € a été prévue au budget, au cas où ...

Accepté à l'unanimité

### Délibération n°12-2024 : devis pour réparations sur le toit de la salle Jean-Antoine Lépine

Bien des commentaires sont apportés quant aux malfaçons dont nous sommes victimes dans ce bâtiment.

Il est rappelé qu'une Conseillère a même dû monter sur le toit pour accompagner l'expert.

Nous espérons que les travaux proposés vont enfin résoudre le problème des fuites et que nous n'avons pas pu procéder autrement compte-tenu des problèmes rencontrés quant à l'application de la garantie décennale !

Le devis de 4 771.20 € est accepté à l'unanimité.

# Municipalité

## Rapports des commissions

### Personnel : F. SUDAN

Le nouveau responsable a commencé avec les agents techniques.

Les entretiens-évaluations des agents vont avoir lieu dans le courant de la semaine prochaine (du 4 au 11.03).

Le fait d'avoir passé le poste de secrétaire-comptable de 60% à 80% a suscité davantage d'intérêt. Nous avons reçu des postulations et nous avons reçu des candidats mais l'issue favorable n'est pas encore trouvée.

### Bâtiments : J-P SZWED

Parmi les problèmes à résoudre : les chaudières, l'isolation de la Challaisienne, à l'heure actuelle on reçoit certains devis et en attendons d'autres (Diagnostic de Performance Energétique).

Michel PETER détaille les projets de panneaux solaires Espace Sanfely, école (particulièrement intéressant = autonomie). Le dossier suit son cours.

Les travaux concernant la pétanque devraient être terminés avant l'ouverture de la saison. Jean-Pierre nous dit qu'ils devraient être faits rapidement et dans les délais.

### Voierie : J-P SZWED

Utilisation du nouveau logiciel ?

Les problèmes des lampadaires qui ne fonctionnent pas au bord des routes de différents lieux n'est toujours pas réglé (Champ-Journet depuis plus de 4 ans).

### CCAS : B. FLEURY

Le voyage annuel (La route du sel, Jura) est prévu provisoirement le 30.04.24.

Faut-il déplacer cette date ? Poivre & Sel ayant prévu (mais pas encore confirmé) un voyage la semaine précédente.

### Urbanisme : B. FLEURY

Depuis le début de l'année, ce sont surtout des pétitionnaires qui ont été reçus.

De nouveaux projets de construction sont en train de voir le jour.

### Associations : J. BLAZER

Jocelyne BLAZER annonce les nombreuses manifestations et Assemblées Générales de ce 1<sup>er</sup> trimestre.

Entre autres, ouverture de la Pétanque le 4 avril, loto du Foot le 26 avril, festival de musique 6 concerts le 27 avril.

Vogue de la St Maurice, septembre 2024 : Jocelyne BLAZER annonce que l'organisation avance à grands pas. Ce sont essentiellement des personnes qui s'en occupent individuellement mais hors des associations dont elles font partie.

Ces personnes envisagent de créer une association « La Vogue » (loi de 1901). Elles ont déjà créé un groupe WhatsApp.

Françoise SUDAN est très étonnée que les associations Poivre & Sel et La Lyre (qui s'étaient portées volontaires dès le début du projet) n'ont pas été invitées à participer à ce groupe et de ce fait n'ont reçu aucune information concernant l'avancée de l'organisation.

Marie-Julie SENEZE rappelle que cette évolution est due au fait qu'aucune association ne voulait continuer d'organiser seule La Vogue. Françoise SUDAN rappelle que pour palier à ce constat, une nouvelle organisation avait déjà été proposée lors du précédent mandat : le week-end aurait été partagé en plages horaires, réparties entre plusieurs associations qui auraient géré individuellement leurs plages (animations + intendance). D'où la proposition de Poivre & Sel d'organiser un brunch + apéro durant la matinée du dimanche, avec éventuellement concert de la Lyre en fin de matinée.

### Environnement : R. CAJARAVILLE-ORTIGUEIRA

Étude d'un nichoir dans le clocher de l'église.

Panneaux signalétiques des chemins pédestres (CPG). Il faut organiser une visite.

Composteurs : 120 demandes reçues. Il faut maintenant fournir le volume précis de chacun d'eux, déterminé par la surface des terrains où ils vont être utilisés. D'où énorme travail de Rachel CAJARAVILLE-ORTIGUEIRA et Brigitte FLEURY qui doivent contacter par téléphone les demandeurs pour avoir ces précisions !

Distribution des composteurs le 11 ou le 29.04 (parking salle Jean-Antoine Lépine).

Rachel CAJARAVILLE-ORTIGUEIRA propose que l'on installe « une maison des livres » où chacun pourrait déposer ou prendre des livres. Où ? Elle en connaît un joli modèle intéressant qu'elle va photographier et nous faire parvenir avec des détails.

### École : Marie-Julie SENEZE

Le projet NEFLE (Notre Ecole Faisons La Ensemble), tel que présenté par les enseignants et les parents, coûterait 90 000 €.

La Commune serait dédommée en partie, en fonction des subventions allouées. Aline HOFER rappelle qu'elle a fourni les coordonnées précises de la personne qui décide cela.

Nouveau mur de l'école : on va demander l'avis d'un expert.

### Divers

Plusieurs réunions vont avoir lieu pour l'organisation des travaux du terrain de foot.

Le dossier concernant l'installation d'une agence postale avance : la Poste a été notifiée que le bureau de poste sera à la mairie.



# Municipalité

Demande pour utiliser nos installations pour des camps de foot.

Rappel : ce n'est pas l'USC qui est l'organisateur.

Nous maintenons le tarif de 100 € / jour mais pour les dates possibles, il faudra tenir compte des travaux et traitements sur le terrain, étant eux-mêmes tributaires de la météo.

La mairie sera exceptionnellement fermée le vendredi 22 mars, Nathalie et Serap étant toutes les deux en formation, ce jour-là.

Sébastien HUMBERT propose l'installation d'une boîte à pain (distributeur de pain) sur la commune. Surface au sol : 1 M2.

Il payerait lui-même la machine et fournirait son pain 2 fois par jour.

Lieu et modalités précises (alimentation électrique) doivent encore être étudiés.

Plusieurs courriers de mise en demeure sont rédigés :

- Goudronnage accès au lotissement de la rue des Fontanettes
- Numéro de téléphones qui ne fonctionnent toujours pas à la mairie et à l'école

La Commune a été sollicitée par la Semcoda pour l'intégration dans la voirie publique de la rue des Noisetiers car lors de la réalisation des bâtiments, le Conseil municipal s'était alors engagé par délibération à un rachat à l'euro symbolique de la voirie, qui, contrairement à ce qui avait été annoncé précédemment, est une voie privée. Mais pour ce faire, il faudra être assuré que cette voie est équipée conformément à ce qui devrait être le cas.

## Conseil municipal du jeudi 21 mars 2024

**Présents :** Aline HOFER FAVRE, Michel PETER, Jocelyne BLAZER, Brigitte FLEURY, Patricia ALTHERR, Marie-Julie SENEZE, Yohann FURNON, Françoise SUDAN, Martial MEDA, Raquel CAJARA-VILLE ORTIGUEIRA, Cyrielle CHAMOT, Marie-Julie MAILLEFER

### Absents ayant donné procuration :

Jean-Pierre SZWED à Aline HOFER FAVRE  
Sandrine SHAW à Patricia ALTHERR  
Corentin RINALDI à Yohann FURNON  
Nolwenn SUDAN à Françoise SUDAN

### Absents :

Xavier MAIRE, Cédric HERNALSTEENS, Nicolas JAN

## Ouverture de la séance à 19h35

### Secrétaire de séance :

Patricia ALTHERR et Françoise SUDAN

**Approbation du CR du Conseil municipal du 29 février est reportée.**

## Délibération n°13-2024 : désignation d'un(e) secrétaire de séance

Le Conseil municipal nomme à l'unanimité Patricia ALTHERR comme secrétaire de séance.

## Délibération n°14-2024 : Projet d'ouverture d'une agence postale au sein de la mairie

Suite à la fermeture de la boulangerie, et considérant les retours de la consultation publique organisée la commune s'est engagée à examiner les possibilités d'assurer un service postal au sein de la mairie.

A l'issue d'échanges fructueux avec le responsable de secteur de la Poste, et examen des moyens logistiques dont nous disposons, il est apparu que l'ouverture d'une agence postale constituerait l'option privilégiée.

Cette agence serait domiciliée en mairie, le service assuré par les agents communaux, avec une plage d'ouverture de 2 heures par jour du lundi au vendredi. Cette offre de service fera l'objet d'une rémunération par la Poste, assurant ainsi une couverture des charges induites.

Afin d'avancer sur la contractualisation pour une ouverture envisagée au 1<sup>er</sup> septembre 2024, l'accord du conseil municipal est requis sur le principe.

Les conditions d'organisation du service resteront à préciser ultérieurement.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité le projet d'ouverture d'un service postal

## Délibération n°15-2024 : réfection du mur de soutènement du terrain de pétanque

Mme le maire informe l'Assemblée que le mur de soutènement entre le terrain et la buvette nécessite des travaux de réfection.

L'association aimerait aussi un aménagement avec un agrandissement de l'espace. Ces travaux ont un caractère d'urgence.

Les élus en charge du dossier ont sollicité plusieurs entreprises :

la société JLTP n'est pas intéressée,

les Maçons du Léman n'ont jamais donné suite malgré plusieurs appels.

Seule la société Hofer Frères a pu présenter une offre chiffrée à 9 863.00 € HT soit 11 835.60 € TTC.

Madame le maire sort de la salle, laissant l'Assemblée délibérer et voter.

Après discussion, le Conseil municipal :

Valide le devis avec une abstention

Dit que les crédits sont inscrits au budget

## Délibération n°16-2024 : prime exceptionnelle de pouvoir d'achat

Mme le maire rappelle qu'une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat peut être accordée aux agents, au titre de l'année 2023, en raison des éléments de conjoncture

# Municipalité

intervenues durant cette année. Le conseil municipal doit se prononcer sur le principe de l'octroi de cette prime et de ses conditions d'application dans les termes :

**VU** le code général de la fonction publique,

**VU** le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics civils de la fonction publique territoriale,

**Vu** l'avis du Comité Social Territorial en date du 15 mars 2024,

**VU** les crédits inscrits au budget,

**CONSIDERANT** que conformément à l'article L714-4, les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs établissements publics fixent les régimes indemnitaires de leurs agents, dans la limite de ceux dont bénéficient les différents services de l'Etat.

## Bénéficiaires

Il est décidé l'attribution de la prime pouvoir d'achat exceptionnelle pour les agents publics dont la rémunération brute perçue au titre de la période du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023 est inférieure à 39 000 €. Pour en bénéficier, les agents publics doivent remplir les conditions cumulatives suivantes :

1° Avoir été nommés ou recrutés par un employeur territorial à une date d'effet antérieure au 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;

2° Etre employés et rémunérés par un employeur territorial au 30 juin 2023.

II. - La rémunération brute mentionnée à l'alinéa précédent correspond à celle définie à l'article [L. 136-1-1 du code de la sécurité sociale](#) de laquelle sont déduits les éléments suivants de rémunération

versés au titre de la période courant du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023 :

1° L'indemnité mentionnée à l'article [1er du décret du 6 juin 2008 susvisé](#) (GIPA)

2° Les éléments de rémunération mentionnés à l'article [1er du décret du 25 février 2019 susvisé](#) (IHTS), dans la limite du plafond prévu à l'article [81 quater du code général des impôts](#).

III. - Pour les agents publics qui n'ont pas été employés et rémunérés pendant la totalité de la période courant du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023, le montant de la rémunération brute est divisé par le nombre de mois rémunérés sur cette même période puis multiplié par douze pour déterminer la rémunération de référence brute.

**Lorsque plusieurs employeurs ont successivement employé et rémunéré l'agent public au cours de la période courant du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023, la rémunération prise en compte est celle versée par le dernier employeur et corrigée selon les modalités prévues à l'alinéa précédent pour correspondre à une année pleine. Lorsque plusieurs employeurs emploient et rémunèrent simultanément l'agent public au 30 juin 2023, la rémunération prise en compte est celle versée par chaque employeur, corrigée selon les mêmes modalités que ci-dessus pour correspondre à une année pleine.**

## Montants

Le montant de la prime exceptionnelle forfaitaire prévue à l'article 1<sup>er</sup> est modulé en fonction de la rémunération brute définie à l'article II selon le barème suivant :

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1 <sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant de la prime de pouvoir d'achat
Inférieure ou égale à 23 700 €	800 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	700 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	600 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	500 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	400 €
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	350 €
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	300 €

# Municipalité

Le montant de la prime est réduit à proportion de la quotité de travail et de la durée d'emploi sur la période de référence du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023.

**Cumul** : la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle est cumulable avec toute autre prime ou indemnité perçue par l'agent, à l'exception de la prime prévue par le décret n° 2023-702 du 31 juillet 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour la fonction publique de l'Etat et la fonction publique hospitalière.

**Versement** : la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle est versée en une ou plusieurs fractions par l'employeur public qui emploie et rémunère l'agent au 30 juin 2023. Lorsque plusieurs employeurs emploient et rémunèrent l'agent public au 30 juin 2023, chaque employeur verse la prime selon les montants ci-dessus, après avoir corrigé la rémunération selon les modalités prévues au III de l'article 1.

**Date d'effet** : la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle sera versée au mois d'avril 2024 (au plus tard le 30 juin 2024)

**Crédits budgétaires** : les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget. Cela correspond à un montant compris entre 6 000 et 7 000 €.

Après discussion, le Conseil municipal accepte à l'unanimité le versement de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat.

## **Délibération n°17-2024 : réfection partielle de voies communales**

Mme le maire informe l'Assemblée que plusieurs voies communales nécessitent des travaux de réfection par application d'enrobés sur certaines portions de voirie. Après avoir fait le diagnostic de l'état général des routes, il est proposé de procéder à des opérations de réfection partielle des voies suivantes : chemin des Carres, route de Pergy, Chemin du Moulin, route de Dardagny.

La commune a fait le choix de solliciter l'entreprise Spie Batignolles pour la réalisation d'un devis, car il s'agit d'un sous-traitant de la société Eiffage qui réalise l'ensemble des travaux d'enrobés de la commune.

Il s'agit, en outre, de la seule entreprise proposant l'application d'enrobés projetés par procédé GREMAIR.

La technique de l'enrobé projeté est basée sur la projection à air comprimé de gravillons enrobés d'émulsion.

L'enrobé projeté convient pour les nids de poules, pelades, rives de chaussées dégradées, réfection de tranchées, déformation et affaissement ponctuels...

Trois communes ont déjà sollicité cette entreprise.

L'Assemblée est appelée à délibérer sur la validation du devis de la société Spie Batignolles, dont le montant s'élève à 24 650.00 € HT, soit 29 580.00 € TTC.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Après discussion, le conseil municipal accepte à l'unanimité, la réfection partielle de voies communales par l'entreprise Spie de Batignolles.

## **Délibération n°18-2024 renouvellement de matériel outillage pour l'entretien des espaces verts**

Mme le maire informe l'assemblée qu'une partie du matériel nécessaire à l'entretien des espaces publics est obsolète et qu'il convient de procéder au remplacement de certains outils et d'envisager rapidement l'acquisition d'une tronçonneuse, d'une débroussailleuse ainsi que de souffleurs.

Les pièces de certains matériels ne se trouvent plus, il est nécessaire de renouveler le matériel.

Plusieurs entreprises ont été sollicitées pour l'établissement d'un devis, dont la société STIHL à Valserhône, la DIMA à Péron.

L'offre la plus intéressante et moins disante apparaît être celle de la société STIHL, avec un coût total TTC de 6 354.80 € soit 5 295.67 € HT. La société reprend le vieux matériel.

Les crédits sont inscrits au budget.

Michel PETER fait remarquer que c'est du matériel allemand donc européen et non asiatique.

Les agents demandent une caisse afin de ranger ce matériel dans le camion.

Après délibération, le Conseil municipal décide de valider le devis de la société STIHL pour un montant HT de 5295,67 € soit un montant TTC de 6354,80 € .

## **RAPPORTS DES COMMISSIONS**

### **Personnel :**

le poste de comptable est toujours non pourvu.

Les évaluations de tout le personnel ont eu lieu et dans de bonnes conditions.

### **Environnement et bien être :**

demande de 105 composteurs (livraison prévue fin avril), en détail 86 composteurs avec les réponses complètes, 2 lombricomposteurs, 11 demandes sans données, 6 sans réponses.

En ce qui concerne les composteurs collectifs devant être installés sur la commune, la CAPG revoit et réétudie le concept.

### **Sécurité :**

M. ZORTEA a placé un compteur afin de connaître le nombre de passage de véhicules et leur vitesse. Celui-ci a été placé juste après le virage de La Plaine. La commission trouve qu'il n'est pas placé au bon endroit, il aurait dû être posé après le centre d'équitation.



# Municipalité

Arrivée d'un devis de l'entreprise MARQU'ALPES pour du marquage au sol : Montant : 6800,70 € TTC qui peut évoluer suivant des quantités à déterminer.

Pour le moment, nous n'avons qu'un seul devis, faute de réponses aux demandes à d'autres prestataires.

Ensuite, Françoise et Patricia ont vu le plan de la commune : tout le bourg de Challex serait à 30 km/h, selon le vœu des résultats de l'enquête.

Rajouts de passage piétons, de stops, création de « zone 30 », pose d'un miroir rue Saint Maurice et en bas de la rue des Fontanettes.

**C'est essentiellement le cœur du village qui serait impacté.**

## **Question :**

pourrait-on pas inverser les stops rue de la mairie avec rue de Confignon et rue de la Craz ?

Question de Michel PETER : où en est-on du projet à l'intersection des rues des Fontanettes, chemin des Charmilles et rte de La Plaine ? Nous sommes en attente du goudronnage de la départementale.

Concernant la Challaisienne, nous attendons des devis pour les parois coupe-feu et la remise aux normes de l'électricité.

## **Associations :**

Assemblée Générale de l'amicale des anciens Sapeurs-Pompiers: ils sont peu et manquent de personnes afin d'organiser leurs manifestations, surtout pour la « choucroute ».

Assemblée Générale de la nouvelle association « les Ornithos de Challex ». Le président est Gerry Rodgers. Protection et observation des oiseaux. Promenade afin de voir des oiseaux particuliers avec La Ligue pour la Protection des Oiseaux, établissement de nichoirs, inventaire des oiseaux sur Challex. Exposition de photos.

Autres évènements en avril : exposition à la bibliothèque, soirée du foot.

## **Bâtiments :**

Toujours des problèmes de chauffage dans l'ancienne poste, chaudière au foot. Intervention pour la fuite à la Salle Jean-Antoine Lépine, d'un expert à l'école afin d'évaluer le poids de panneaux solaires, en attente de devis.

## **Finances :**

réunion prévue au premier trimestre.

## **Education :**

nous devons voter avant fin avril pour la reconduction de la semaine à 4 jours ou 4 jours et demi.

Le Conseil d'école souhaite le maintien à 4 jours.

Réponse le 19 avril après le Conseil du 18 avril. La sonnette doit être vraiment réparée, beaucoup de parents font passer les enfants au-dessus du portail quand ils sont en retard.

Demande du chauffage d'appoint pour l'hiver prochain dans la classe où il fait froid (en espérant résoudre le chauffage entre temps) !

Recherche d'une personne afin de garder des poules pour le mois d'août.

Projet NEFLE (Notre Ecole Faisons La Ensemble), les maîtres des écoles planchent dessus depuis deux ans avec des représentants d'élèves. Il leur est reproché de ne pas avoir pris la municipalité et le périscolaire en concertation.

Coût pour l'instant 90 000 €, montant à avancer (mobiliers remboursés par la suite par l'état) mais tout ce qui concerne les extérieurs est à la charge de la commune. Tout ceci afin d'optimiser l'apprentissage.

Mise en place dans le village de panneaux « nature » décorés par les élèves. Des poussins vont bientôt naître dans la couveuse à l'école.

## **Urbanisme :**

beaucoup de réunions. Révision du PLUiH mais ça ne concerne pas notre village.

Mutualisation des techniciens dans le COPIL (**COmité de PIlotage**) ou **COTHEC (COmité THECnique)**.

## **CCAS :**

Examen des comptes 2023 et discussion du budget 2024 lors de la réunion du 11.03.2024. Voyage des aînés le 30 avril : « La Route du Sel ». Le CCAS va voir s'il organise un goûter en novembre. Recherche d'un logement.

## **DIVERS :**

une nouvelle porte a été mise au niveau des toilettes de la Challaisienne. Des personnes ont bouché les évacuations et ont laissé l'eau s'écouler.

## **Jardins communaux :**

courrier d'un habitant ayant prêté un terrain pour l'occasion. Puisque le terrain prêté n'est pas occupé, quelle suite est prévue ? Des arbres fruitiers ont été coupés par la commune et une fontaine posée. Il n'y a pas eu de convention signée, 5 demandes de jardin ont été formulées.

Un budget de 25 000 € avait été prévu à l'époque.

Un courrier sera adressé à la personne concernée.

# Municipalité

**Conseil des maires** : dans l'attente d'une convention pour l'entretien des fossés, les communes s'en occupent et la CAPG rembourse les dépenses, mais nous ne savons pas à quelle hauteur.

**SIVOS** : vote du budget.

**SIVALOR** : proposition d'ajouter un container en plus aux Baraques, seulement ce terrain appartient aux Forces Motrices qui demandent une convention.

« **Visage de la vision transfrontalière** » : le sud gessien est toujours isolé.

Poteaux électriques et télécom : de nombreux poteaux cassés en direction de Marongy. Malgré un bon

nombre d'appels, courriers et mails, le SIEA ne se déplace pas assez vite. Du coup, les habitants sont privés de téléphone et d'Internet.

**CERN** : projet d'installation avec ONR (Observatoire National de la Route) : présentation publique le jeudi 23 mai à 19h30 Salle Jean-Antoine Lépine.

**AGENDA** : réserver la date du 9 juin pour les élections européennes. Bureau à tenir la journée et dépouillement ensuite.

Prochain Conseil municipal le jeudi 18 avril à 19h30

Fin de la séance : 21h09

## 2024 année mémoire



### *A venir*

*L'année 2024 sera marquée par de nombreuses et importantes commémorations*

*- 1914 déclaration de guerre et mobilisation générale et inauguration du monument aux Morts de Challex*

*- 1944 débarquement de Normandie. Libération de la France et du Pays de Gex*

*- Hommages aux victimes de la barbarie nazie sur les différents sites du Pays de Gex*

*Une exposition à l'automne marquera ces événements*



# 2024 année mémoire

Souvenez-vous de la tragédie du 8 avril 1944

à Badian



**Ce 13 avril 2024 devant la stèle de Badian, en présence de nombreuses personnalités, des maires, et d'une forte délégation d'anciens combattants toutes armes avec leurs drapeaux, un hommage a été rendu à la mémoire des fusillés assassinés par les nazis dans le bois voisin.**

« Le 8 avril 1944, Maurice Prodon, 34 ans et Aimé Tavernier, 20 ans, furent arrêtés alors qu'ils s'apprêtaient à déjeuner dans la demeure de la famille Prodon à Saint-Jean-de-Gonville. Un peu plus tard, Louis Chappaz, 47 ans, qui travaillait dans ses vignes à Challex fut lui aussi arrêté. Tous trois furent conduits à Gex, au quartier général de la police allemande ainsi que d'autres personnes arrêtées peu avant midi lors d'une rafle dans le train en gare de Saint Jean-de-Gonville.

Tous les prisonniers furent relâchés à l'exception de Maurice Prodon, André Tavernier, Louis Chappaz et un Inconnu. En début de soirée, encadrés par des soldats ils sont conduits en véhicule sur ce qui semblait être la route du retour.

Au lieu-dit Badian, sur la commune de Thoiry, dans un petit bois, des rafales furent entendues... Le mardi, Félix Blanc, Louis Matty et Aristide Serre furent réquisitionnés par l'occupant pour enterrer sans un mot, sur les lieux de cette exécution, les quatre victimes, dont les corps ne purent être transférés au cimetière de Thoiry que dix jours plus tard.

Le 17 septembre 1944, les familles purent enfin rapatrier les corps dans les cimetières de leurs villages, à l'exception de celui du fusillé Inconnu qui repose à présent dans le cimetière des Maquis de l'Ain à Cerdon.

(Sources site Internet ville de Thoiry)  
Photo de Georges Dallemagne et Aline Hofer



**2024** année mémoire



**Commémoration  
de la victoire du  
8 mai 1945**

**Rassemblement à 10h45  
devant la mairie  
11h00 Départ de la mairie  
vers le monument aux morts  
Cérémonie et dépôt de gerbe**

*Lecture du message du ministre  
Hommage à Louis Chappaz, fusillé à Badian  
le 8 avril 1944*

\*\*\*

*Aux Morts  
Minute de silence  
Marseillaise  
Reprise par la Lyre*

\*\*\*

*Concert de la Lyre*

**Cette cérémonie sera suivie d'un vin d'honneur à  
la Salle Jean-Antoine Lépine**

**La municipalité**



# 2024 année mémoire



**Anciens Combattants,  
le 8 mai achetez le Bleuet de France  
vous ferez acte de solidarité  
avec nos militaires blessés et les familles**

Depuis plus de 80 ans, au quotidien et avec attention, le Bleuet de France, symbole national de Mémoire et de Solidarité, vient en aide aux anciens combattants et à leurs jeunes frères d'armes, à leurs femmes, enfants et familles en cas de blessure ou de décès ainsi qu'aux victimes d'attentats.

Aujourd'hui plus que jamais, donner au Bleuet de France, c'est aider ceux qui restent...

**Montant libre**

Monique Graziotti, maire de Farges,  
Annie Marcelot, maire de Pougny,  
l'association Mémoire de la déportation dans l'Ain,  
vous invitent à la représentation de la pièce qui  
reprend le témoignage de Rose Deville, résistante u  
maquis de Chougeat, rescapée de la déportation.

**"Avant la nuit"**

par la Compagnie du Bord de l'eau

**Mardi 7 mai - 20h30**

**Salle des fêtes de Farges**

Place Soudrine



Entrée libre et gratuite.  
Un verre de l'amitié sera servi à l'issue du spectacle

# INFOS DE LA MUNICIPALITÉ



PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Mieux respirer  
c'est ça l'idée !  
AGIR POUR LA QUALITÉ DE L'AIR

**ARRÊTONS DE BRÛLER !**  
Valorisons nos déchets verts



À l'attention  
des particuliers





# LE BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS



*Une pratique à proscrire, passible d'amende*

### LES DÉCHETS VERTS, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Ce sont les résidus issus des tontes de pelouses, tailles de haies, feuilles mortes, résidus d'élagage d'arbres et d'arbustes, ou issus du résidu du débroussaillage et du fauchage et d'autres végétaux issus de vos jardins et espaces verts.



### LE BRÛLAGE, UNE PRATIQUE POLLUANTE

La combustion à l'air libre de végétaux est une activité fortement émettrice de polluants dont certains cancérigènes et d'autres responsables du changement climatique. Elle contribue de façon significative à la dégradation de la qualité de l'air, responsable de 40 000 décès prématurés par an



(Source : Santé Publique France).

### LE CADRE RÉGLEMENTAIRE



Existant depuis 1976, le **cadre réglementant le brûlage à l'air libre a été renforcé en 2020.**

**Le brûlage à l'air libre des végétaux est strictement interdit toute l'année.** Il fait désormais l'objet d'un cadre légal (article L-541-21-1

du Code de l'environnement).

Chaque département de la région dispose d'arrêtés préfectoraux qui réglementent le brûlage à l'air libre au regard des enjeux qualité de l'air et incendie propres au territoire concerné.

Retrouvez-les sur les sites internet des préfectures.

La pratique a donc des conséquences sanitaires graves notamment lors des épisodes de pollution atmosphérique où elle accroît significativement les pics de pollution.

Avec le changement climatique qui s'accélère, des étés caniculaires, la sécheresse qui s'accroît, le respect de l'interdiction du brûlage à l'air libre devient aussi une **préoccupation en matière de prévention des incendies.**



Enfin, la combustion des déchets verts émet des gaz à effet de serre, tel que le dioxyde de carbone, qui contribuent aussi au dérèglement climatique.

### DES SANCTIONS RENFORCÉES



Le brûlage à l'air libre des déchets verts est formellement interdit pour les particuliers. Les contrevenants s'exposent à une amende d'un montant pouvant atteindre jusqu'à **750 €.**



## C'EST INTERDIT !

### Vos déchets verts sont des ressources !

Choisissez des solutions adaptées à vos besoins et respectueuses de la qualité de l'air et de l'environnement



#### LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL ET COLLECTIF

Les déchets de jardin de petites tailles peuvent être mélangés aux déchets compostables (la majeure partie des déchets de cuisine et certains déchets ménagers non alimentaires).

Le compost est un engrais naturel de qualité pour vos plantations, il améliore la structure du sol et l'enrichit en matière organique, favorisant la vitalité de vos plantations.



Tout ce qu'il faut savoir pour réussir son compost

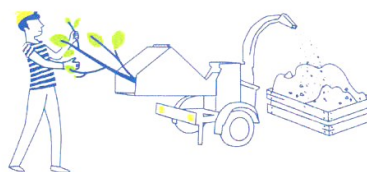


Pas de place pour un composteur traditionnel ? Optez pour un **lombricomposteur** ! Le **lombricompostage** est la transformation des déchets organiques en humus par l'action d'organismes tels que les vers de compost.

#### LE BROYAGE, LE PAILLAGE ET LE MULCHING

Petits et gros branchages broyés, herbe de tontes séchée et feuilles mortes constituent un excellent paillis pour le jardin et le potager. Le paillage permet notamment de conserver l'**humidité des sols** et de réduire les arrosages. Il limite également la pousse des mauvaises herbes et améliore la qualité des sols.

Certaines collectivités de la région proposent des aires de broyage, des locations de broyeurs ou des prestations de broyage à domicile. Renseignez-vous !



#### Le saviez-vous ?

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024, les **biodéchets** doivent être compostés soit dans des bacs individuels, soit dans des points d'apport volontaires installés dans votre commune.

La **tonte mulching** consiste à laisser l'herbe finement coupée sur place et protège ainsi la pelouse de la sécheresse.

#### EN DERNIER LIEU, LE DÉPOT EN DÉCHETTERIE



Tous les habitants de la région ont accès à une déchetterie à **moins de dix kilomètres de leur domicile** en moyenne. La majeure partie de ces déchetteries acceptent les déchets verts et se chargent de leur valorisation. Cette ressource organique peut ainsi être valorisée même si vous n'avez pas de jardin !

Où est située la déchetterie la plus proche de chez vous ?









## La Lyre Challaisienne



**CONCERT DE LA LYRE CHALLAISIE**

**04.05.2024 20H00**

**SALLE JEAN-ANTOINE LÉPINE**  
400 RUE DE LA MAIRIE 01630 CHALLEX

Embarquez avec nous pour un voyage musical à travers les pays d'Europe

Ce concert fait partie du projet d'échange culturel *Ponti Armonici*

des trésors et des paysages sonores de l'Europe qui vous évoqueront peut-être des souvenirs d'escapades... La Lyre Challaisienne vous invite à explorer et à apprécier les richesses musicales qui nous entourent, pour une soirée enivrante, sous le signe du voyage en Europe. Laissez-vous emporter par des mélodies envoûtantes et partagez une expérience musicale inoubliable avec nous. Nous vous promettons une soirée pleine de découvertes et de surprises.

Le premier morceau sera dédié au souvenir de notre regrettée présidente, Claire-Lise, à qui nous souhaitons rendre hommage.

N'hésitez pas, nous vous attendons nombreux !

La Lyre Challaisienne



Suite à l'Assemblée Générale qui s'est tenue le 29 février dernier à la Maison des Sociétés, veuillez trouver la composition du Conseil d'Administration de La Lyre Challaisienne :

Président : Marc Lehmann

Vice-président : Raymond Giroud

Trésorier : Jean-François Juget

Secrétaire : Richard Scrivens

Secrétaire adjointe : Marie-Rose Bontron

Archiviste : Georges Rapin

Membres : Maria Juget, Véronique Fleury, Françoise Martin, Noëlle Blanc, Léane Belotti, Emmanuelle Jan

Chers amis, cher public,  
Préparez vos bagages et rejoignez-nous :

**le samedi 4 mai 2024 à 20 heures**  
**à la Salle Jean-Antoine Lépine**

pour assister à notre **concert annuel** et effectuer un périple musical à travers l'Europe.

Imaginez-vous dansant un *paso doble* en Espagne, un *sirtaki* en Grèce, faisant claquer vos sabots au Pays Bas, effectuant une marche militaire en Autriche, vous laissant bercer dans une gondole à Venise, ou longeant les fjords en Norvège... Laissez-vous tenter par une petite bière en Belgique ou en Allemagne, une danse slave en Tchéquie ou celtique en Irlande. Entonnez les meilleures chansons d'un groupe célèbre d'Angleterre, la chanson représentant la Suisse au concours Eurovision de la chanson en 1977, ou encore un air populaire de Pologne, et ressentez vos plus vives émotions dans un cabaret à Paris. Avec la Lyre Challaisienne comme guide musical, vous découvrirez





# Vie associative

## Les Ornithos de Challex



### L'hirondelle

L'un des plaisirs des soirées du printemps et de l'été est d'observer les hirondelles et les martinets qui chassent des insectes au-dessus de Challex. Début avril, les hirondelles sont de retour. Les martinets arriveront un peu plus tard. C'est facile de distinguer les espèces. Le martinet est plus fin, avec des ailes allongées, il chasse souvent en bande organisée avec des cris aigus. L'hirondelle de fenêtre et l'hirondelle rustique se distinguent surtout par la queue plus allongée de cette dernière, ce qui lui permet des virages plus serrés, tandis que l'hirondelle de fenêtre fait plus souvent des vols planés. Vue d'en dessous, l'hirondelle de fenêtre paraît plus blanche, tandis que la tête et la poitrine de l'hirondelle rustique sont plus foncées. Ces trois espèces souffrent de la chute vertigineuse du nombre d'insectes, ils restent communs mais l'effectif de l'hirondelle de fenêtre, par exemple, a diminué d'un tiers en 30 ans en Suisse, et sans doute chez nous aussi. Les Ornithos de Challex collaborent avec le Groupe Ornithologue du Bassin Genevois à Genève dans le suivi de la population des hirondelles de fenêtre, y compris avec la pose de nichoirs. Les habitants de Challex qui ont des nids d'hirondelle de fenêtre sur leurs maisons, souvent sous les avant-toits, sont invités à le signaler à l'adresse mail [ornithosdechalex@gmail.com](mailto:ornithosdechalex@gmail.com) pour nous aider dans le suivi.

Photo prise à Mucelle par Gerry Rodgers lors d'une nidification précédente.

Gerry RODGERS



Photo de Gerry RODGERS

### Notre 1<sup>ère</sup> sortie !

Le 14 avril, les Ornithos de Challex ont effectué leur première sortie. Nous étions sept membres, sur les quatorze que compte actuellement l'association. Nous nous sommes donné rendez-vous de bonne heure le matin au parking près du barrage de Verbois et nous sommes partis à pieds en direction de la réserve du Moulin de Vert, sur la rive gauche du Rhône. Le but de cette sortie était basé sur l'identification des chants d'oiseaux et, dans la mesure du possible, de les observer. Pour le chant, il existe plusieurs applications pour téléphone portable, qui se sont montrées assez fiables ! Pic noir, pic épeiche, pic vert, grive musicienne (photo ci-dessous de J.L. Altherr), rossignol, mésanges charbonnière et pinson sont un petit échantillon des nombreux « concertistes » de cette belle matinée très ensoleillée !

Notre prochaine sortie est programmée pour le dimanche 26 mai. Des détails seront communiqués ultérieurement. Les personnes intéressées, membres de l'association ou non peuvent s'inscrire via l'adresse mail de l'association indiquée plus haut.

Jean-Luc ALTHERR

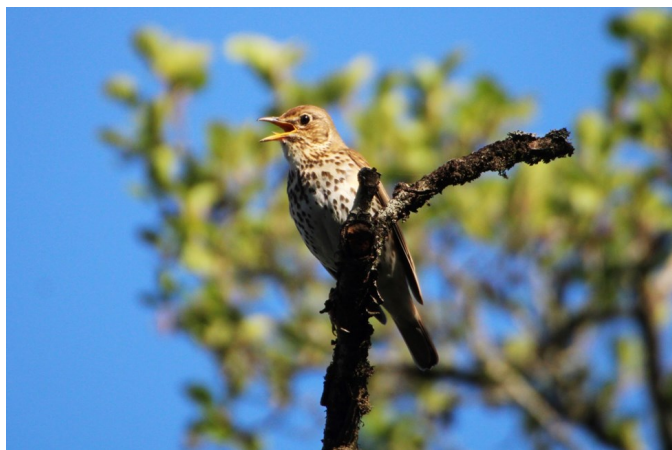


Photo de groupe de Ernst Güller

# Vie associative

Association  
Gymnastique de  
Challex



## FOIRE AUX PLANTONS

**Samedi 4 Mai 2024 de 8h à 13h**



VENEZ NOMBREUX  
CHERCHER VOS  
FLEURS ET PLANTONS.

Pensez à prendre une cagette / un carton  
pour transporter vos plants

Concert du groupe NoNames  
pour animer la journée

BUVETTE ET PETITE  
RESTAURATION SUR PLACE



Organisée par l'Association de Gymnastique de Challex  
Suivez-nous sur Facebook ou contactez-nous par mail [gym.challex@gmail.com](mailto:gym.challex@gmail.com)



### Foire aux Plantons 2024

Ne l'oubliez pas ! La Foire aux Plantons de Challex organisée comme chaque année par l'Association de Gymnastique, aura lieu le samedi 4 mai de 8h00 à 13h00 sous la Halle de Challex. Venez chercher vos plantons de légumes (tomates, courgettes, aubergines, courges, poivrons...), de plantes aromatiques (menthe, persil, ciboulette, coriandre...) ainsi que vos fleurs (géraniums, pétunias, œillets d'inde...) et partagez par la même occasion un moment avec nous. Un bar avec des boissons et petite restauration seront à votre disposition.

Cette année, nous avons l'aimable participation du groupe de musique NoNames à partir de 10h00 pour animer la journée !

On vous attend nombreux ! Ne manquez pas le rendez-vous !

Pour tout renseignement, vous pouvez nous suivre sur Facebook, consulter notre site web ou nous adresser un mail à [gym.challex@gmail.com](mailto:gym.challex@gmail.com)

### Le Club d'Echecs Challaisien



Le Club d'Echecs Challaisien vous invite le jeudi 2 mai à partir de 19h00 à la Maison Des Sociétés.

Au programme : une explication d'un coup classique par un joueur expérimenté, puis des parties libres que vous pourrez disputer jusqu'à 20h30.

Le matériel de jeu sera fourni.

Ne soyez pas cavaliers, rejoignez le Club d'Echecs Challaisien (CEC) !





## Groupe histoire locale



### Groupe histoire locale

Contacts : G. Dallemagne au 04 50 59 10 37

[groupehistoire.cha@orange.fr](mailto:groupehistoire.cha@orange.fr)

Toujours chercher, conserver, partager, participer, sensibiliser, valoriser

Voir également rubrique

« 2024 année mémoire »

### La chronique d'Arnold Uijtewaal

#### Le Rhône, un fleuve pas si tranquille !!

#### Le Rhône, fleuve indomptable (suite) :

Le village de Challex ou plutôt la Corbière, étant l'entrée en France du fleuve, était surtout concerné par ce qui se passait en amont, le Rhône en Suisse et le lac Léman. En plus, au Moyen-Âge Challex et la Corbière étaient souvent sous influence genevoise ou savoyarde. La Corbière aujourd'hui est constituée d'une colline près du Rhône offrant une vue imprenable non seulement sur le fleuve, qui dessine à cet endroit une boucle mais sur toute la rive gauche. Au Moyen-âge cette position était idéale pour y édifier un château (autour de 1220) face à celui d'Epeisses (Genève) sur la rive gauche. Ensuite, un bourg s'est formé autour du château. En 1338, le bourg de la Corbière comptait environ 82 feux (370 habitants). Le site fut complété par un moulin et un pont sur le Rhône.

**La crue de 1935** : l'hiver 1934 s'était prolongé jusqu'à la fin mai et des quantités extraordinaires de neige s'étaient accumulées sur les hauteurs du Valais. De fortes et persistantes chaleurs survinrent en juin et la neige se mit à fondre rapidement. Dans la nuit du 29 au 30 juin 1935, une brèche s'ouvrit dans la digue du Rhône à Conthey. Longue d'environ 200 mètres, immédiatement en aval de l'embouchure de la Morge, elle provoqua l'inondation de toute la plaine, de la Morge au pont de Riddes. A Chamoson, une autre brèche s'ouvrit, permettant toutefois à une partie des eaux de regagner le lit du fleuve.

Pendant quarante-sept jours, la majeure partie de la plaine, de Conthey à Chamoson, fut inondée. Après le retrait des eaux, la plaine présentait le spectacle d'une profonde désolation. Devant l'urgence de la situation et pour éviter que la plaine ne reste inondée durant toute la période des hautes eaux, dès le 5 juillet 1935, les ouvriers fermèrent la brèche de Conthey à l'aide de palplanches métalliques d'une hauteur moyenne de 8,30 m. Le 17 août, ils avaient achevé leur travail et construit une paroi de 211 m de long. Ils avaient travaillé jour et nuit. Les pénalités de retard avaient été fixées à 1000 francs par jour pour l'entreprise en charge des travaux.

Avant octobre 2000, la plus grande crue du Rhône fut **celle du 4 septembre 1948**. Les pluies persistantes avaient fait grossir tous les affluents de la rive gauche du Rhône. D'énormes masses d'eau arrachèrent les ponts en fer de Noës et d'Aproz et ouvrirent deux brèches en aval du pont de Vers-l'Eglise à Fully, la plus longue mesurant 160 mètres.

Toute la plaine s'étendant de Charrat à Martigny fut envahie par les eaux. La route cantonale était inondée. Une circulation par chemin de fer put être maintenue sur l'une des deux voies, recouvertes de 30 centimètres d'eau. La digue dut être percée en cinq endroits pour permettre aux eaux de rejoindre à nouveau le lit du Rhône.

**La crue de 2000** : à la mi-octobre 2000, la situation du Rhône est partout critique. Malgré les corrections précédentes, le fleuve se révèle incapable d'évacuer une telle crue. A Branson, les flots passent à 980 m<sup>3</sup>/s alors que le débit moyen au mois d'octobre est de 100 m<sup>3</sup>/s. Les digues du Rhône sont hautes et surplombent la plaine de plus de quatre mètres en moyenne. En cas de rupture, l'eau part fort et loin, sans revenir au fleuve. C'est malheureusement ce qui se produit le dimanche 15 octobre 2000. Une digue du fleuve se rompt à Chamoson, surchargeant le système de canaux, entraînant une rupture de digue de canal. Chamoson est d'abord inondé puis c'est au tour de Leytron et, par effet de domino, la région de Saillon est submergée.

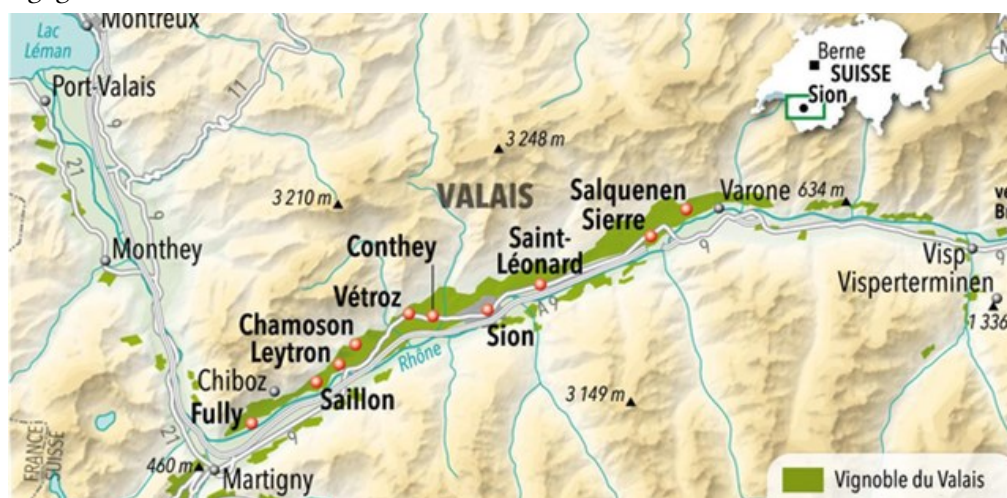


Image légende cartographique

## Groupe histoire locale



Les ruptures de digues cessent mais les crues obligent les communes à déplacer leur population. A Fully, 350 personnes passent la nuit hors de leur domicile ; à Martigny, où les parkings souterrains sont ravagés, les quartiers de la Bâtiaz et des Follatères sont évacués tandis que plus en aval, à Collonges, Vernayaz et Evionnaz, les torrents débordent. Ce fut la plus grande crue de cette partie du Rhône observée durant le siècle.

Malgré deux corrections déjà, le fleuve est aujourd'hui incapable d'évacuer de grandes crues sans dégâts. Les niveaux d'inondations peuvent dépasser les deux mètres. Ainsi les crues du Rhône ont inondé la plaine et causé d'importants dégâts en **1987, 1993 et 2000**. Les digues sont vieilles et fragiles : 100'000 personnes et 11'000 hectares de terres seraient menacés par de nouvelles crues (en Suisse). La 3e correction du Rhône est donc en cours.

Mot d'ordre : abaisser et élargir le lit du fleuve, lui laisser plus de place pour éviter qu'il ne déborde... L'histoire mouvementée d'un insoumis.

En France avant 1900 les informations sur les crues n'existent que pour les villes mais pas pour les zones rurales (comme Challex) ou sont disparates. Le régime des crues d'un fleuve comme le Rhône, compte tenu de la diversité de la configuration du relief et des régimes climatiques des régions traversées rend hasardeuse l'élaboration d'une synthèse du fonctionnement rhodanien du lac Léman à la mer au cours de l'Antiquité aux temps modernes.

On sait que la ville de Lyon a été inondée par le Rhône (et quelques fois par le Rhône et le Saône ensemble) dans les années 580, 1196, 1408, 1476, 1501, 1711, 1756, 1789, 1840 et 1856.

**La partie basse de Challex et la Corbière ont aussi souffert ces mêmes années** comme en témoignent les notes de « Matthieu de la Corbière qui signale dans les grandes dates de l'histoire challaisienne : « 1395 : Une crue du Rhône emporte le pont du Rhône sous La Corbière, il ne sera plus rétabli ». D'autres témoignages évoquent la destruction des moulins (Adrien Lapalud) ou du bac à traîlle de La Plaine seul moyen de traverser le Rhône jusqu'en 1858 (la commune de Dardagny hier et aujourd'hui).

Arnold Uijtewaal

## La Jeunesse Challaisienne

Bonjour à toutes et à tous,

Que serait la jeunesse de Challex sans sa traditionnelle Guinguette de Mucelle ?

Alors si vous souhaitez venir danser jusqu'au bout de la nuit, ou encore manger un bon repas avec de bonnes grillades, des frites, du fromage, de la salade et bien sûr de délicieuses crêpes maison, c'est le :

**Vendredi 17 mai que cela se passe !**

Mais ce n'est pas tout !

Manger c'est bien, se désaltérer c'est encore mieux !

Une sangria, une bière, du rosé local ?

La jeunesse a tout ce qu'il faut (la jeunesse propose bien évidemment des boissons non alcoolisées).

Alors entre amis, en famille, ou pour faire de nouvelles rencontres n'hésitez plus, c'est à la guinguette que cela se passe !

Nous sommes malgré tout obligés de vous rappeler que c'est un événement convivial pour les Challaisiens et que nous comptons sur le bon sens de chacun afin que l'événement se passe à merveille !

Nous tenons aussi à vous remercier car si la Jeunesse peut faire ce genre d'événement, c'est que vous êtes un public super !

Alors merci à vous et nous avons hâte de vous retrouver!

## La Guinguette de Mucelle Vendredi 17 mai

À partir de 18h30

Repas

**Ambiance musicale tout  
au long de la soirée**

-Grillades /frites  
-salade et fromage  
-Hot dog  
-Crêpes sucrées

Pour se désaltérer, de la bière,  
du vin, de la sangria et des  
boissons sans alcool



# Vie associative

## Poivre & Sel



Les activités de printemps se sont succédées en avril avec nos réunions habituelles, la sortie à la Ferme-Auberge de Pré-Velard, le voyage en Provence et la sortie sur la Route du Sel offerte par la Mairie. Qu'il est bon de pouvoir profiter de toutes ces activités qui nous gardent plus vaillants et permettent de bons échanges.

### PROCHAINE RENCONTRE MENSUELLE MARDI 14 MAI dès 11h00 à la Salle Saint-Maurice

autour de la **paella habituelle d'Alexandre**, en espérant qu'il soit rentré en forme du nouveau périple pédestre qu'il a entrepris.

N'oubliez pas de vous inscrire auprès de Josiane Davet : Tél. **06 70 62 60 65** ou [josianedavet@orange.fr](mailto:josianedavet@orange.fr) au plus tard jeudi 9 mai au soir.

Après le repas, nous devrions avoir une présentation d'origami (art traditionnel japonais de papier plié) qui pourrait déboucher sur une activité à organiser en automne.

**N'oubliez pas la rencontre du JEUDI 23 MAI de 14h00 à 16h45 à la Maison Des Sociétés, ouverte à toutes les personnes qui le désirent et qui choisissent leur activité (jeux ou balade). C'est une nouvelle occasion de rencontres et n'hésitez pas à en profiter. Pas besoin de s'inscrire mais pour la promenade il faut être présent à 14h00.**

Bon début de printemps,  
le CA de Poivre & Sel.



« Les Marmitones de Poivre & Sel, lors du brunch de mai 2015, sous la Halle »



## La Pétanque



### TOUS LES JEUDIS À PARTIR DE 18H45

Au local derrière la halle  
Nous avons réouvert le local de la pétanque depuis

**le jeudi 4 avril.**

Nous avons eu le plaisir de vous retrouver nombreux, impatients et en pleine forme.

Notre comité renforcé de nouveaux membres, Damien, Frantz, Mathieu et Régis, vous attend pour partager de belles soirées.

Leurs énergies, idées novatrices et joie de vivre sauront vous divertir, vous amuser, vous nourrir et vous faire passer d'excellents moments.

Que vous soyez tireuse, pointeuse, amatrice, experte ou tireur, pointeur, amateur, expert, l'association est ravie de vous accueillir.

*Jérôme Perroux*





# Vie associative

## Association jeunes, loisirs et culture



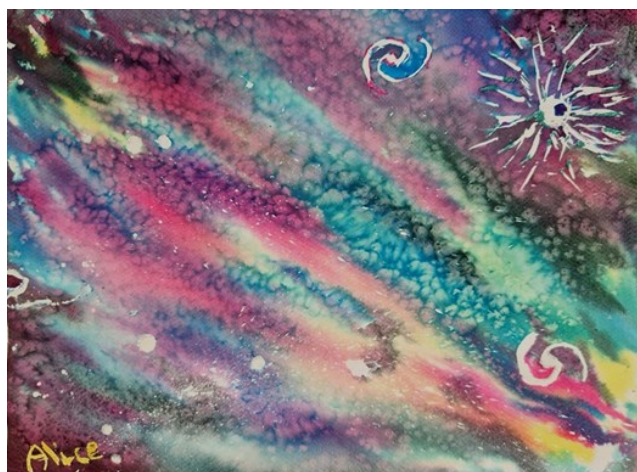
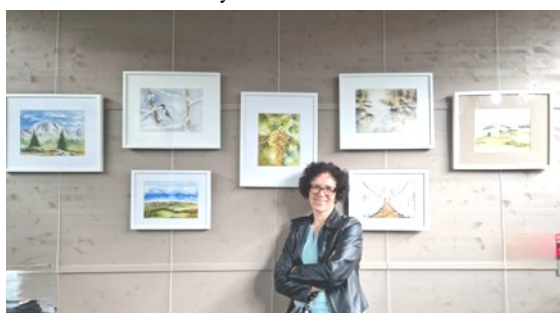
L'atelier de peinture de L'AJLC vous présente ses dernières créations et vous informe que l'exposition de 16 aquarelles de Ludmila Chafranova-Beyer, l'animatrice de l'Atelier, est installée à la bibliothèque de Challex et vous pouvez la visiter les mercredis et les vendredis de 16h00 à 19h00 jusqu'à la fin de mois de mai. Mais vous êtes aussi les bienvenus pour un apéro organisé par l'équipe de la bibliothèque et en présence de Ludmila le vendredi 24 mai à partir de 18h00 (et non le 17, comme cela était annoncé dans le Petit Chalaisien dernier).

Pour contacter Ludmila et pour les inscriptions :

[lubeyer@yahoo.fr](mailto:lubeyer@yahoo.fr) ou **06 16 06 33 99**

N° de téléphone de la bibliothèque est : **09 74 04 42 36**

Photos de Ludmila Beyer





## INSCRIPTIONS RENTREE 2024

Votre enfant fera son entrée à l'école Simone Veil pour la rentrée 2024/2025, merci de prendre note des informations ci-dessous et de vous y conformer pour réaliser convenablement son inscription.

### A/ Rentrée en PETITE SECTION : 1ère année de maternelle

**Conditions** : être résident de la commune, l'enfant doit être âgé de 3 ans **au plus tard le 31/12/2024 (aucune exception à la règle)**.

#### Documents à fournir le jour de l'inscription :

- **certificat d'inscription** délivré par la mairie (à récupérer en amont en mairie, sur présentation d'un justificatif de domicile **et** du livret de famille)
- photocopie de la pièce d'identité des 2 parents
- photocopie de la pièce d'identité de l'enfant s'il en possède déjà une
- photocopie des vaccins obligatoires à jour soit: Diphtérie, tétanos et poliomyélite (DTP) + Coqueluche + Infections invasives à Haemophilus influenzae de type b + Hépatite B + Infections invasives à pneumocoque + Méningocoque de sérogroupe C + Rougeole, oreillons et rubéole.
- photocopie du jugement de divorce précisant les modalités de garde le cas échéant

### B/ Rentrée dans une autre classe, de la MS au CM2 :

**Condition** : être résident de la commune

#### Documents à fournir le jour de l'inscription à l'école :

- **les mêmes que cités précédemment** pour une rentrée en PS
- un **certificat de radiation** émanant de l'ancienne école de l'enfant

Que vous soyez dans le cas A ou B, veuillez **prendre rendez-vous** sur un des créneaux ci dessous **par mail** : [ce.0010418z@ac-lyon.fr](mailto:ce.0010418z@ac-lyon.fr)

Aucune inscription ne sera faite sans RDV ou sans l'intégralité des documents demandés. Les rendez-vous se tiennent à l'école dans le bureau de la directrice, bâtiment maternelle.

#### Créneaux possibles : entre 8h30 et 11h00 ou entre 13h30 et 17h00

- Vendredi : 3/24 mai
- Lundi : 21 mai

Il n'est pas nécessaire que l'enfant soit présent lors de l'inscription pour laquelle il faut compter environ 20 minutes : ce sera l'occasion de réaliser la partie administrative.

Une visite de l'école et de la classe de votre enfant sera proposée à la fin du mois d'août (date précise communiquée ultérieurement).

Pour information, un service périscolaire (cantine et/ou garderie) est proposé par la commune, un dossier spécifique est à retirer et à rendre en mairie.

Au plaisir de vous accueillir prochainement dans notre établissement,

Coline Debard, directrice



# Vie à l'école

**SI ON S'Y MET TOUS,  
ON BATTRA LES LEUCODYSTROPHIES !**



Avec Tony Estanguet, Zinédine Zidane, Florent Pagny  
et tous les ambassadeurs d'ELA, relevons cet incroyable défi :  
Être 1 million sur la ligne de départ  
et faire un 1 milliard de pas pour aider les enfants malades.  
Prêts à mettre vos baskets ?



“Mets tes baskets et bats la maladie”,  
venez encourager les élèves  
**le vendredi 7 juin, à 9h00,**  
**au stade de Challex**  
**Rue de la Craz**  
**01630 CHALLEX**

Chaque année les établissements scolaires sont invités à participer à “Mets tes baskets et bats la maladie”, la campagne phare de l'Association Européenne contre les Leucodystrophies (ELA\*) parrainée par Zinedine Zidane.

Pour cette campagne labellisée “Génération 2024”, l'objectif est olympique : 1 million d'élèves mobilisés pour réaliser 1 milliard de pas !

Les élèves de plus de 3 000 établissements scolaires, du primaire au secondaire, prêteront symboliquement leurs jambes aux enfants touchés par une leucodystrophie, maladie génétique rare qui détruit la myéline (gaine des nerfs) du système nerveux et atteint les fonctions vitales et qui est extrêmement invalidante. Cette année l'école de Challex participe.

**Vous voulez participez ?** Les élèves de l'école auront un carnet permettant de noter des promesses de dons. Avant la course, l'élève cherche des parrains

dans son entourage qui acceptent de sponsoriser son effort (chaque parrain détermine ce qu'il donnera à l'enfant pour chaque tour de stade réalisé). Après la course, l'élève revient voir son parrain avec son passeport sur lequel est indiqué le nombre de tours qu'il a réalisés. Le parrain lui remet le don promis par chèque, espèce ou directement en ligne. (Vous pouvez vous adresser à l'école afin de faire un don à l'association).

**À propos d'ELA :** fondée en 1992, l'Association Européenne contre les Leucodystrophies (ELA), parrainée depuis 22 ans par Zinédine Zidane, regroupe des familles qui se mobilisent pour vaincre ces maladies génétiques rares qui détruisent la myéline (la gaine des nerfs) du système nerveux. Chaque semaine en France, 3 à 6 enfants naissent atteints de ces pathologies qui entraînent progressivement la perte des fonctions vitales : la vue, l'ouïe, la mémoire, la locomotion... L'association, reconnue d'utilité publique depuis 1996, a 4 missions principales :

- Financer la recherche médicale
- Informer et accompagner les familles concernées
- Sensibiliser l'opinion publique
- Développer son action au plan international

[www.ela-asso.com](http://www.ela-asso.com)





# Memento

## Mairie de Challex

216, rue de la Mairie

04 50 56 30 10 ~ [challex@challex.fr](mailto:challex@challex.fr)

Lundi	9h00-12h30	<b>fermée</b>
Mardi	9h00-12h30	14h00-19h00
Mercredi	9h00-12h30	<b>fermée</b>
Jeudi	<b>fermée</b>	14h00-19h00
Vendredi	9h00-12h30	<b>fermée</b>

## Le marché communal hebdomadaire

Tous les mardis sous la Halle de 16h00 à 19h30

## Bibliothèque municipale

09 74 04 42 36 ~ [bibliochallex@gmail.com](mailto:bibliochallex@gmail.com)

Horaires :

Mercredi 16h00-19h00

Vendredi 16h00-19h00

**Auberge « les 7 Merveilles »** 04 79 19 70 90

## Horaires du restaurant :

Lundi : 12h00/13h30 **fermée le soir**

Mardi : 12h00/13h30 19h00/21h00

Mercredi : **fermée la journée**

Jeudi : 12h00/13h30 19h00/21h00

Vendredi : 12h00/13h30 19h00/22h00

Samedi : 12h00/13h30 19h00/22h00

Dimanche : 12h00/14h00 **fermée le soir**

## Horaire du dépôt de pain :

Lundi 8h00/14h00 **fermé l'après-midi et soir**

Mardi 8h00/14h00 17h00/20h00

Mercredi : **fermé la journée**

Jeudi : Mardi 8h00/14h00 17h00/20h00

Vendredi : 8h00/14h00 17h00/20h00

Samedi : 8h00/14h00 17h00/20h00

Dimanche : 8h00/14h00 **fermé l'après-midi et soir**

## Vente de pizza :

Du jeudi au samedi aux horaires du restaurant

## Inspection de l'éducation nationale

Circonscription du Pays de Gex : 04 50 40 76 60

Ecole : 04 50 56 44 32

Garderie : 06 83 45 81 81

Maison de retraite médicalisée Les Cyclamens :

04 50 56 46 50

Groupement transfrontalier européen :

08 92 70 10 74

SIEA : Service Client : 04 74 45 09 07

Régie des eaux gessiennes (eau, assainissement)

04 85 29 20 00

Site de l'agglo : [paysdegexagglo.fr](http://paysdegexagglo.fr) puis accueil et faites votre choix

AGCR (recyclage solidaire de textile en bon état

à Saint Genis-Pouilly, 129 rue du Tiocan) :

04 50 28 20 50

## Horaires de la boutique :

Mercredi, jeudi et vendredi 13h00-17h30

Samedi 8h45-14h15

## Horaires dépôts :

Lundi, mercredi, vendredi 8h30-12h30/14h00-17h45

## Conseils juridiques gratuits

(CIDF-CDAD-ADIL-avocat-conciliateur de justice)

Sur RDV au 04 50 41 35 86

**Caisse Primaire d'Assurance Maladie** : 3646

**Caisse d'Allocations Familiales (CAF)**

Nouvelle permanence CAF

Mairie de St Genis

SUR RENDEZ VOUS UNIQUEMENT au 0810 25 01 10

Le 1er mardi de chaque mois (hors vacances scolaires)

## Transport à la demande sur RDV :

Auprès de la centrale de réservation : 0800 00 67 59

du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à

17h00 hors jours fériés ou [www.transportsdelain.fr](http://www.transportsdelain.fr)

**Horaires du bus La Plaine-Challex** : [www.tpg.ch](http://www.tpg.ch)

**La Maison des Services Public Pays de Gex Agglo** :

Pour faciliter vos démarches

167 rue de Genève 01170 Gex

**Sur RDV au 04 50 99 99 72**

**CLIC** : Centre Local d'Information et Coordination gérontologique : 04 50 41 04 04

**Maison des Usagers Gessiens (MUG)**

200 rue Edouard Branly, Technoparc,

01630 Saint Genis-Pouilly

Ouvert le lundi, mardi et jeudi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30

Le mercredi de 8h30 à 17h30

Le vendredi de 8h30 à 17h00

Ce lieu concerne les déchets et la régie des eaux.

## Collecte des déchets sur la commune

Mercredi soir dépôt des conteneurs

Jeudi matin, ramassage des déchets ménagers

Numéro pour demande de bacs à ordures ménagères,

tri, compostage ou anomalie : 04 50 40 95 00

[www.monservicedechets.com](http://www.monservicedechets.com)

Pour les problèmes de collectes :

[collecte@paysdegexagglo.fr](mailto:collecte@paysdegexagglo.fr)

**Déchetterie de Péron** : 04 50 59 14 64

(attention, badge obligatoire)

**Horaire d'été (de Mars à Octobre)**

du Lundi au Vendredi : 8h30 à 12h - 13h45 à 18h

Samedi : 8h30 - 18h

Dimanche : 9h - 12h

**Fermée les jours fériés**

**Recyclage** : [www.sivalor.org](http://www.sivalor.org)

**Déchetterie de Saint Genis-Pouilly** : 04 50 42 09 41

**Allo encombrants** : 04 50 20 65 86 ou

[www.agcr.alfa3.fr](http://www.agcr.alfa3.fr)

**Appel d'urgence européen** : 112

**SAMU – urgences médicales-médecin de garde** : 15

**Pompiers** : 18

**SAMU – urgences sociales** : 115

**Pharmacies de garde** : 3237

# Memento

**Services des Centres Départementaux de Solidarité de Gex et Ferney-Voltaire : 3001**

**Ressourcerie du Pays de Gex : 04 81 50 02 51**  
290 rue de Perruet - ZA de la Maladière 01210 Ornex

- **Horaires boutique**

Mardi	14h30-17h30
Mercredi	9h00-12h30 et 14h00-17h30
Jeudi	14h00-17h30
Vendredi	9h00-12h30 et 14h00-17h30
Samedi	9h00-17h30

- **Horaires dépôt**

Lundi	13h30-17h30
Mardi-vendredi :	9h00-12h00 et 13h30-17h30
Samedi	9h00-17h30

**SOS ANIMAUX : 04.50.41.74.80**

<https://www.sosanimauxpaysdegex.com/fourriere-pays-de-gex.html>

**Adoption avec les Ch'amis Gessiens :**

06.17.96.19.34 ou 06.88.75.92.70

**Renseignement Centrale téléphonique de l'aéroport de Genève : 41 900 57 15 00**

**Centre du Service National : 09 70 84 51 51 ou**

[cns-lyon.jdc.fct@intradef.gouv.fr](mailto:cns-lyon.jdc.fct@intradef.gouv.fr)

**Recensement obligatoire dès 16 ans auprès de la mairie**

**Horaires pour les engins motorisés et bruyants (tondeuses, taille-haies, tronçonneuses...) :**

**pour le bien-être de tous, veuillez les respecter**

**Lun-ven. 8h00-12h00 14h00-19h30**

**Samedi 9h00-12h00 15h00-19h00**

**Dimanche et jours fériés 10h00-12h00**

**CHAL : Centre Hospitalier Alpes-Léman**

Site de Contamine-sur-Arve : 04 50 82 20 00

**CHANGE : Centre Hospitalier Annecy Genevois**

(Site de Saint Julien-en-Genevois) : 04 50 49 65 65

**Hôpital Privé Pays de Savoie Annemasse :**

04 50 83 43 43

**Hôpital Cantonal Genève : +41 22 372 33 11**

**Hôpital de La Tour à Meyrin : +41 22 719 61 11**

**Signalement de logements indignes : 0806 706 806**

**Signalement violence femmes : 3919**

**Enfance en danger : 119**

**Hébergement d'urgence : 115**

<http://challex.info/urgence>

**Centre antipoison (Lyon) : 04 72 11 69 11**

**Numéros d'urgence**

17 ou Gendarmerie (Thoiry 04 50 42 12 01)

117 rue des Chenaillettes

01710 Thoiry

**Horaires d'ouverture de la gendarmerie**

8h00 - 12h00 / 14h00-18h00 du lundi au samedi

9h00 - 12h00 / 15h00-18h00 dimanche, jours fériés

**Maison Médicale de Garde, centre de soins immédiats du Pays de Gex**

Hôpital local du Pays de Gex ,160 rue Marc Panissod, Gex, 7/7 **sur RDV** auprès du centre 15

**Maison médicale multidisciplinaire**

110 rue Germaine Tillon, 01630 Saint Genis-Pouilly

**Permanence soins infirmiers, sans RDV, tous les jours, dimanche et jours fériés inclus, de 16h00 à 17h00.**

**Maison médicale multidisciplinaire**

106 Grande Rue, 01550 Collonges

**Infirmières libérales, cabinet de Péron sur RDV**

**06 66 87 21 99 ou 06 13 99 95 77**

Le Petit Challaisien est publié par la commune de Challex.

Directeur de publication : Madame le Maire

Rédaction : Commission Communication / Comité de lecture

Impression : imprimerie Piétri (Gex)

Distribution : service de la commune

Tirage : 750 exemplaires

Le Petit Challaisien est distribué à l'ensemble des habitants. Il est également disponible sur le site Internet de la commune [www.challex.fr](http://www.challex.fr)

**Pour plus d'informations sur la commune, n'hésitez pas à vous connecter sur le site de la municipalité : [www.challex.fr](http://www.challex.fr)**

**Pour le prochain numéro du Petit Challaisien de juin, merci de transmettre vos articles par courrier électronique à :**

**[lepetitchallaisien@challex.fr](mailto:lepetitchallaisien@challex.fr)**

**au plus tard le :**

**Dimanche 19 mai**